

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 juin 1967.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant la ratification de la Convention consulaire, du Protocole et des deux Echanges de lettres annexes, signés à Paris, le 18 juillet 1966, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 15 juin 1967.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi autorisant la ratification de la Convention consulaire, du Protocole et des deux Echanges de lettres annexes, signés à Paris, le 18 juillet 1966, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 13 juin 1967.

Le Premier Ministre,

*Signé :* GEORGES POMPIDOU.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> législ.) : 283, 306 et in-8° 32.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

### Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention consulaire, du Protocole et des deux Echanges de lettres annexes, signés à Paris, le 18 juillet 1966, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 juin 1967.

Le Président,

*Signé* : Jacques CHABAN-DELMAS.

---

(1) Voir les documents annexés au numéro 283 (Assemblée Nationale, 3<sup>e</sup> législature).